

PATROUILLE ANTI-SMOG

Le ministère de l'Environnement appuie le programme Air pur Ontario en effectuant des contrôles routiers dans toute la province pour vérifier si les véhicules lourds et les véhicules légers respectent les normes ontariennes sur les émissions automobiles. Axée sur le risque, la patrouille concentre ses activités sur les véhicules qui sont les plus susceptibles de menacer la qualité de l'air .

Les agents de la Patrouille anti-smog portent un uniforme et roulent dans des véhicules du ministère identifiés. Quand la circulation est dense, ils utilisent parfois des vélos ou des motos pour se rendre aux véhicules polluants. Durant les tournées d'inspection, la Patrouille anti-smog collabore souvent avec d'autres forces de l'ordre, comme la Police provinciale de l'Ontario, le ministère des Transports et d'autres services de police locaux .



La Patrouille anti-smog contrôle, en tout temps et lieu, les véhicules circulant dans la province, qu'ils soient immatriculés en Ontario ou ailleurs. Lors de l'inspection des voitures, les agents vérifient d'abord si le dispositif antipollution a été modifié. S'ils voient que des émissions se produisent, ils les chronomètrent pour savoir si elles sont excessives. Dans le cas des poids lourds ou des autobus, les agents placent un capteur dans le tuyau d'échappement et mesurent l'opacité des gaz d'échappement (quantité de lumière bloquée par les particules dans ces gaz). Si un véhicule échoue à l'examen visuel ou si son dispositif antipollution a été modifié ou enlevé, il peut faire l'objet d'une contravention, d'un arrêté d'agent provincial et de la saisie de sa plaque d'immatriculation.

E.R.A.S.E. (Eliminate Racing Activity on Streets Everywhere) est une campagne de sensibilisation et de lutte contre les courses de rue et les mauvaises habitudes de conduite.

Le projet E.R.A.S.E. a été créé en 2000 en raison du nombre croissant de courses de rue dans la région du Grand Toronto. Les agents du ministère de l'Environnement travaillent en collaboration avec 21 services policiers de l'Ontario ainsi que le ministère des

Transports. L'initiative est coordonnée par les services policiers et axée sur le contrôle des véhicules dont le moteur et le dispositif antipollution ont été modifiés, et qui ne respectent pas les normes d'émission officielles.

Le ministère de l'Environnement appuie le projet E.R.A.S.E. parce que les véhicules illégalement modifiés peuvent produire davantage de smog entraînant de la pollution et brûler plus de carburant que s'ils étaient convenablement calibrés.



Dispositifs antipollution : À quoi servent-ils?

En 2006, le ministère a formé une équipe avec Environnement Canada pour analyser les effets des dispositifs antipollution débranchés ou défectueux sur les véhicules légers.

On a d'abord analysé deux véhicules, avec leur équipement d'origine, dans le but de déterminer les résultats d'un test d'émissions de base. Puis, on a enlevé, un par un, les dispositifs antipollution des véhicules pour évaluer l'effet de chaque dispositif sur l'environnement.

Le ministère a effectué 169 inspections à l'aide d'un équipement spécialisé, notamment d'un dynamomètre et d'analyseurs de gaz. Lors

d'une inspection, le retrait d'un dispositif antipollution a fait passer le niveau annuel d'émission combiné de trois gaz dangereux de 1 lb à 1 700 lb (calculé sur une moyenne annuelle de 20 000 km), soit un niveau environ 148 fois inférieur à celui d'un test de base. Cela signifie que ce véhicule émettait une quantité de gaz équivalente à celle de 148 véhicules similaires convenablement réglés. Par ailleurs, la consommation de carburant avait augmenté de 25 %, soit une hausse annuelle de 637 \$ (calculé à raison de 1 \$/l).

En général, l'altération d'un dispositif antipollution a des répercussions négatives sur un ou plusieurs dispositifs d'échappement de gaz ou sur la consommation de carburant. Par conséquent, le véhicule contribue à la mauvaise qualité de l'air, aux gaz à effet de serre et à l'ozone en surface.

Un agent sur la piste des pollueurs



C'est en se déplaçant en vélo, en camion hybride ou en motocyclette que Don Pearson et ses collègues de l'unité du contrôle des émissions de véhicules repèrent les véhicules qui produisent du smog.

Don a travaillé pendant sept ans au ministère de l'Environnement avec la « Patrouille anti-smog ». Ces agents se déplacent dans toute la province pour relever les infractions aux lois environnementales telles que les véhicules polluants et le transport irrégulier de déchets dangereux.

Travailler à l'extérieur et aider la planète sont des raisons pour lesquelles Don aime son travail. « Ça fait du bien de ne pas rester assis à un bureau et de pouvoir visiter toute la province. Je travaille avec des organismes et des gens différents. C'est très intéressant. »

L'équipe du contrôle des émissions des véhicules se déplace dans toute la province

et travaille avec les agents de l'ordre. « [À l'été de 2007], on a été dans le Nord, de Cochrane à Kenora », ajoute-t-il.

Signes précurseurs de la nécessité de faire une inspection : modification flagrante (changement de silencieux), bruit de moteur différent ou odeur bizarre derrière la voiture. « On a tous déjà été coincé derrière une voiture comme cela dans la circulation. Si ses gaz d'échappement puent, c'est qu'elle est mal entretenue », déclare-t-il.

Don est aussi instructeur de vélo dans le cadre du programme Bécane, un cours de sécurité routière, d'entretien de vélos et de cyclisme efficace, reconnu à l'échelle nationale et destiné aux agents de l'autorité. Travailler à vélo, c'est vraiment une chose qui lui plaît énormément au MEO. « C'est super de faire de l'exercice en travaillant. »

Si Don avait un seul conseil à donner aux conducteurs qui vont se lancer sur la route cet été, il leur dirait sûrement de maintenir leur voiture en condition parfaite. »

« Il faut toujours bien calibrer et entretenir sa voiture. C'est un bon moyen de réduire le smog et d'empêcher les polluants de pénétrer dans l'atmosphère. »



Reproduit avec la permission de Topical, ministère des Services gouvernementaux

Air pur Ontario

Air pur Ontario est le programme provincial obligatoire d'analyse des gaz d'échappement et d'entretien des véhicules. Il réduit les émissions de polluants précurseurs de smog émis par les véhicules en exigeant que ces derniers subissent une analyse de leurs gaz d'échappement et que des mesures correctrices **soient** prises en cas de problème. En plus de réduire les polluants précurseurs de smog, Air pur Ontario réduit aussi d'autres émissions produites par les véhicules, notamment certains gaz à effet de serre qui ont un effet néfaste sur notre environnement et notre santé. Grâce à Air pur Ontario, nous concourrons à préserver la qualité de l'air en veillant à ce que les véhicules soient bien entretenus et à ce que les problèmes d'émission soient relevés puis résolus.



Signalement d'un véhicule polluant

Si vous voyez un véhicule qui pollue, remplissez un formulaire en ligne à www.airpur.com ou appelez le centre d'information d'Air pur Ontario au 1 888 758-2999. Donnez le numéro d'immatriculation, la description du véhicule, l'endroit, la date et l'heure où cela s'est produit, ainsi que la couleur de la fumée. Nous faisons tout notre possible pour que ce type de cas disparaisse. La Patrouille anti-smog donne suite aux plaintes sur les véhicules polluants afin de faire respecter les normes en matière d'émissions.

Les chiffres

Exercice financier	Type d'inspection	Inspections totales	Réussite	Échec	Taux d'observation*
2007-2008	Véhicules lourds	1 000	883	117	88 %
	Véhicules légers	2 603	1 673	929	64 %
	Total 2007-2008	3 603	2 556	1 046	71 %
2008-2009	Véhicules lourds	1 019	915	104	90 %
	Véhicules légers	2 887	1 779	1 108	62 %
	Total 2008-2009	3 906	2 694	1 212	69 %

* Remarque – Ces taux d'observation sont un reflet du programme d'inspection du ministère et ne représentent pas l'ensemble des véhicules. Étant donné que le programme de la Patrouille anti-smog est axé sur les véhicules présentant des risques élevés (p. ex. ceux qu'on soupçonne de ne pas respecter les normes) et sur le contrôle des véhicules légers qui comprennent les véhicules qui ne sont pas assujettis au programme Air pur Ontario (immatriculés à l'extérieur de la portée du programme ou exemptés en vertu de leur âge), il en résulte que le taux d'observation de ces véhicules est plus faible.

<http://www.ene.gov.on.ca/envision/scb/emissions&enforcement.htm>
416 314-4278